



**MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE**

PEGGY BRISET
RESPONSABLE DES RELATIONS PRESSE
Direction de la communication
Tél. : 03 80 74 51 80

PB/AB

Mardi 21 mars 2023

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CONSEIL MUNICIPAL DE DIJON
LUNDI 20 MARS 2023**

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 20 mars 2023 pour examiner 43 rapports En préambule, la Ville de Dijon a voté une aide exceptionnelle en soutien aux populations turques et syriennes. Parmi les important rapports présentés, le conseil a également porté sur les modalités de création et de délégation de service public de la Société publique locale « Dijon Bourgogne Events Parc des congrès et des expositions de Dijon », les priorités de la municipalité en matière d'écologie urbaine, d'attention portée à la proximité avec les dijonnaises et dijonnais, et aux actions de solidarité et de soutien aux pratiques culturelles et sportives, notamment aux athlètes de la #Team Sport Dijon soutenus par la collectivité.

LA VILLE DE DIJON APPORTE SON SOUTIEN AUX POPULATIONS TURQUES ET SYRIENNES ET ATTRIBUE UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 50 000 € À CITÉS UNIES FRANCE (RAPPORT N°2)

Ainsi que François REBSAMEN l'a annoncé le 9 février dernier, le conseil municipal a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle de 50 000 € pour venir en aide aux populations turques et syriennes durement touchées par le terrible séisme meurtrier qui les a frappées le lundi 6 février. Cette aide exceptionnelle sera versée à Cités Unies France, l'association des collectivités françaises agissant à l'international, dont François REBSAMEN est président, par le biais du fonds spécial créé pour ce séisme ayant fait plus de 50 000 morts à ce jour pour financer les actions prioritaires de reconstructions dans les villes les plus touchées par le séisme.

Au regard de la situation sanitaire et humanitaire particulièrement grave et désastreuse, François REBSAMEN, fidèle aux principes humanistes dijonnais, a réaffirmé le plein soutien et l'entière solidarité de la Ville de Dijon et de l'ensemble des élus aux populations sinistrées.

Par ailleurs, la Ville de Dijon renouvelle son soutien à la délégation régionale de l'ONG Secouristes Sans Frontières présidée par Hervé ROY, notamment par le biais de son équipe locale « Emergency Medical Team » reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), et que la collectivité accompagne dans l'acquisition d'équipements médicaux. La Ville de Dijon propose à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent faire un don de se rapprocher des fédérations locales des associations de solidarité internationale, notamment la Croix-Rouge et le Secours populaire.

GESTION DU PARC DES EXPOSITION ET DU PALAIS DES CONGRÈS : LA VILLE DE DIJON CRÉE DIJON BOURGOGNE EVENTS POUR ASSURER L'EXPLOITATION DE SES ÉQUIPEMENTS DU 16 AVRIL 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2027 (RAPPORTS 7-8-9-10)

Par délibération du 30 janvier 2023 (52 voix pour, 4 abstentions, 3 contre), le conseil municipal de Dijon a approuvé le principe de la création d'une Société publique locale (SPL) pour l'exploitation du Parc des Expositions et du Palais des Congrès à compter du 15 avril 2023, date d'achèvement de l'actuelle délégation de service public.

En effet, la Ville de Dijon est propriétaire du Parc des expositions et du Palais des Congrès. Cet ensemble d'une superficie de 31 000 m² qui comprend un amphithéâtre de 610 places, 5 halls d'exposition de 800 à 12 000 m², et un auditorium de 1 600 places est aujourd'hui au cœur d'une réflexion plus générale, afin d'accroître l'attractivité du Palais, notamment dans le cadre du développement du tourisme d'affaires.

La Ville de Dijon est en effet convaincue que la gouvernance et le rayonnement du Parc des Expositions et du Palais des Congrès gagnera en efficacité, au bénéfice du territoire, en étant réfléchies de manière globale et cohérente en relation avec Dijon métropole, son Office de Tourisme et son futur Bureau des Congrès.

- Le conseil a approuvé le principe de confier à la Société publique locale (SPL) dénommée **DIJON BOURGOGNE EVENTS Parc des congrès et des expositions de Dijon** une délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions et du Palais des congrès de la Ville de Dijon d'une durée allant du 16 avril 2023 au 31 décembre 2027. *DIJON BOURGOGNE EVENTS Parc des congrès et des expositions de Dijon* aura pour objet l'exploitation d'équipements culturels, de loisirs et de tourisme notamment d'affaires pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires.
- Fondée par la Ville de Dijon et Dijon métropole, cette dernière ayant manifesté son intérêt pour participer à une telle structure *DIJON BOURGOGNE EVENTS Parc des congrès et des expositions de Dijon* permet de bénéficier d'un outil unique de gestion et d'animation, relevant d'un régime juridique sécurisé et garantissant à la fois le contrôle des collectivités actionnaires, la souplesse de gestion et une contractualisation simple avec lesdites collectivités.
- *DIJON BOURGOGNE EVENTS Parc des congrès et des expositions de Dijon* est une société anonyme, d'au moins deux actionnaires, régie par le code du commerce, dont la

durée est fixée à 99 ans et dont le capital est intégralement détenu par des collectivités territoriales ou leurs groupements, Par ailleurs, des échanges seront prochainement ouverts avec le Département de la Côte d'Or et la Région Bourgogne-Franche-Comté afin d'examiner les conditions qui permettraient à l'avenir à ces collectivités de participer à la gouvernance de l'établissement et au financement de sa rénovation.

- Le conseil municipal a également souscrit à la prise de participation au capital de *DIJON BOURGOGNE EVENTS Parc des congrès et des expositions de Dijon* de 300 000 euros, correspondant à 3000 actions de 100 euros chacune, et inscrit cette somme à l'exercice du budget 2023
- Le conseil a également désigné
 - Mme Danielle JUBAN, comme représentante de la collectivité au sein de l'assemblée générale constitutive et de l'assemblée générale de la société,
 - Mmes Danielle JUBAN, Sladana ZIVKOVIC, Nadjoua BELHADEF, Karine HUON-SAVINA et MM. François DESEILLE et Stéphane CHEVALIER pour représenter la collectivité au conseil d'administration de la SPL *Dijon Bourgogne Events Parc des congrès et des expositions de Dijon* avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre.

DIJON, PARTENAIRE DU FESTIVAL ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE VYV (RAPPORT 13)

La Ville de Dijon, en étroite articulation avec Dijon métropole, agit résolument pour faire de la collectivité une référence écologique nationale et européenne, notamment en termes de préservation de la biodiversité, de protection des sites naturels, de sensibilisations des populations et de reconquête de la nature.

Dans le cadre de l'organisation du « Festival VYV » qui se déroulera du 9 au 11 juin 2023 dans le site protégé de la Combe à la Serpent, la Ville de Dijon a souhaité mettre à nouveau à la disposition des organisateurs, l'association VYV les Solidarités, un terrain aménagé et adapté au déroulement de cette manifestation. Il s'agit de permettre aux festivaliers (dont le nombre est estimé à 15 000 personnes) de profiter de l'événement dans de bonnes conditions d'accueil et en toute sécurité.

Engagé dans une démarche écoresponsable et respectueuse de la qualité et de la biodiversité du site, l'organisateur du VYV Festival s'engage à conclure une convention d'occupation du domaine public dans laquelle sont répertoriées toutes ses obligations en matière de préservation de la faune et de la flore du parc. En effet, lieu de balades particulièrement apprécié des Dijonnaises et des Dijonnais, les 330 hectares de la Combe à la Serpent offrent un grand bol d'air au cœur d'un vaste espace naturel et regorgent d'espèces endémiques rares, notamment de chauves-souris, protégées sur tout le territoire de France métropolitaine. Comme ils s'y étaient engagés dans la convention 2022, et sur demande de la Ville de Dijon qui a souhaité intégrer à la Convention de partenariat une obligation en matière de préservation de cette espèce particulière de chiroptères, les organisateurs ont mandaté le bureau Karsten Schmal pour réaliser une évaluation appropriée des incidences Natura 2000 du VYV Festival. Particulièrement

attentifs à la présence avérée de ces si particulières chauve-souris, suite à l'étude « Chiroptères de la Combe à la Serpent – 2021 – Karsten Schmal », et s'appuyant sur le bilan positif de l'année 2022 en termes de protection de l'espèce, les organisateurs étendent donc les mesures d'atténuation des impacts, notamment la réduction des sources d'émissions lumineuses qui seront mises en place durant toute la durée du festival, afin de concilier plaisir de la fête et protection de ces petits mammifères.

Par ailleurs, le festival VYV se singularise par sa volonté de promouvoir auprès des festivaliers les valeurs de solidarité et les pratiques sociales innovantes. Dijon métropole et la ville de Dijon seront à ce titre présents sur le festival au travers de l'animation de plusieurs espaces, dont :

- le premier situé sur le « Chemin des beaux jours » : il présentera le dispositif « Ensemble ! », porté par le CESAM dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR), qui traduit l'engagement de la métropole dans l'accueil et l'accès à une pleine citoyenneté des réfugiés présents sur son territoire,
- le second, situé sur le « Terrain des mômes » : il proposera aux enfants et aux parents un espace confortable et ludique, riche de nombreuses facettes de l'action portée au quotidien par la ville de Dijon et Dijon métropole pour contribuer à l'éveil, à l'épanouissement, à l'ouverture au monde des enfants et des jeunes.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), de l'animation de la stratégie alimentaire métropolitaine et de la politique de préservation de la biodiversité portée par la collectivité, une exposition interactive et pédagogique, « Demain la Ville », traitant des enjeux liés à la transition climatique sera proposée aux festivaliers.

LA VILLE RENFORCE SA POLITIQUE DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ AVEC LES DIJONNAISES ET LES DIJONNAIS (RAPPORT N°26-33-22)

- « Génération Dijon », une ambition éducative renouvelée - rapport 26

Depuis 2001, la Ville de Dijon accompagne tous les enfants et les jeunes Dijonnaises et Dijonnais lors des différentes étapes de leur développement, de leur naissance à 25 ans, ce qui représente un tiers des habitants. Elle veille à ce qu'ils s'épanouissent, trouvent leur place dans la société et aient accès à de multiples opportunités. Cette priorité se traduit, cette année encore, par le vote d'un budget conséquent de 71,7 millions d'euros pour mettre en œuvre la politique éducative de la Municipalité

Face aux nouveaux besoins éducatifs, Dijon s'est mobilisée pour bâtir la nouvelle feuille de route de la politique éducative de la ville. Intitulé Génération Dijon, ce projet élaboré en concertation avec les habitants, couvre la totalité des champs éducatifs tout en s'articulant avec les axes prioritaires de la politique municipale actuelle (démocratie, écologie et social) et en prenant en compte les problématiques d'actualité (citoyenneté, changement climatique, justice sociale).

À l'issue de la concertation, lancée le 19 septembre dernier, et des différentes réunions et ateliers menés avec les partenaires éducatifs, les responsables de structures

municipales, les enfants, les collégiens, les lycéens, le Conseil Municipal d'Enfants, les Ateliers de quartier, et les participants au processus de participation dématérialisée par le biais de la plateforme « dessinons-dijon.fr », le projet a défini des orientations et des bases sur lesquelles pourront s'appuyer les différents acteurs qui interviennent dans le « parcours de ville » des moins de 25 ans :

- Une génération actrice et citoyenne,
- Une génération inclusive et solidaire,
- Une génération de la transition écologique,
- Une génération de l'ère numérique.

Véritable socle de la politique éducative municipale, faisant une place particulière aux parents, Génération Dijon a pour vocation de fédérer toutes les ressources du territoire, favoriser les synergies éducatives et sera mis en œuvre de manière territorialisée

- Dijon étend son dispositif d'aide au paiement des cotisations sportives suite aux nombreuses sollicitations reçues par les associations (rapport n°33)

Le Conseil municipal a approuvé l'octroi d'une subvention de 16 014,82 € à 33 associations sportives dijonnaises dans le cadre de son dispositif d'aide au paiement des cotisations sportives, portant le montant total à 153 904,16 €. En effet, lors de sa séance du 5 décembre 2022, le conseil municipal a déjà permis à 1 019 adhérents de pratiquer une activité au sein de 59 sections ou clubs sportifs dijonnais en leur attribuant la somme de 137 889,34 €.

Les foyers dijonnais ayant eu la possibilité d'effectuer des demandes jusqu'au 30 novembre 2022, les clubs étaient en mesure de saisir des dossiers jusqu'au 31 janvier 2023. Ainsi, 135 adhérents supplémentaires ont pu bénéficier d'une réduction de leur cotisation sportive, Au total, ce sont donc 1 154 adhérents qui auront pu bénéficier de ce dispositif d'aide mis en place par la Ville de Dijon pour la saison 2022-2023. L'effectif féminin représente 45,70 % des personnes aidées, soit 527 femmes. Ce ratio est supérieur à la pratique moyenne au niveau national qui avoisine les 39 % (seulement 28 % en 2009). Enfin, la part des prises en charge à 100 % de la cotisation représente 59,70 % des bénéficiaires contre 43 % en 2009

Depuis 2009, la ville de Dijon accompagne et favorise la pratique sportive des dijonnaises et dijonnais, notamment au travers de ce dispositif d'aide au paiement des cotisations sportives, mis en œuvre, par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2009, en faveur des familles comptant des enfants scolarisés à l'école primaire, en fonction de leur niveau de revenu. Conscient de l'impact de la crise sanitaire sur le pouvoir d'achat des ménages, le 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est engagé à étendre le taux de 100% de prise en charge aux familles ayant moins de 1200 euros de ressources mensuels et d'élargir le public bénéficiaire à l'ensemble des mineurs ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 60 ans et en supprimant les restrictions d'âge pour les personnes en situation de handicap. Dans ce contexte, il a été établi une augmentation régulière du nombre de bénéficiaires et de la subvention accordée aux clubs, que la saison 2022-2023 vient confirmer cette année encore.

- Dans le cadre du mois de l'Égalité, Dijon rend hommage à 5 femmes exceptionnelles – rapport 22

Hautement symbolique, la dénomination des rues et espaces publics est l'occasion de célébrer l'héritage de personnalités marquantes, et notamment de femmes exceptionnelles qui font l'Histoire de notre pays. Afin de perpétuer un travail de mémoire indispensable, Dijon a souhaité baptiser 4 voies nouvelles dans l'Eco pôle Valmy et ainsi rendre hommage à :

- **Suzanne VALADON, artiste-peintre (1865-1938)** : Marie-Clémentine VALADON, dite Suzanne VALADON, est formée au dessin à Montmartre. Elle passe ensuite à la peinture et côtoie les plus grands milieux artistiques parisiens. Elle connaît le succès de son vivant et participe aux expositions de groupe organisées par la société des Femmes Artistes Modernes (FAM). Ses œuvres sont conservées dans de nombreux musées dont le musée national d'Art moderne à Paris et le Metropolitan Museum of Art à New York.
- **Gisèle HALIMI, avocate et femme politique (1927-2020)** : Gisèle HALIMI, née Zeiza Gisèle Élise, est une avocate, militante féministe et femme politique franco-tunisienne. Défenseur des militants de l'indépendance de l'Algérie, elle a ensuite participé à des avancées législatives majeures comme le droit à l'avortement, la criminalisation du viol ou la parité femme-homme. Elle est élue députée apparentée socialiste en 1981.
- **Blanche GRENIER-GODARD, résistante (1900-1974)** : Blanche GRENIER-GODARD, infirmière militaire à Dijon qui se trouve alors en zone occupée, organisera un réseau de résistance qui, entre 1940 et 1942, sauvera près de 8 000 résistants, prisonniers, juifs et autres évadés. Dénoncés et arrêtés en 1942, Blanche et son fils René seront torturés et envoyés en déportation. Si Blanche GRENIER-GODARD est libérée en 1945 par les alliés, son fils René décédera en mars 1945 au camp de Dora à l'âge de 19 ans, après 33 mois de captivité.
- **Madeleine TOURNAMILLE, adjointe au Maire de Dijon (1901-1990)** : Madeleine TOURNAMILLE, dijonnaise d'origine, marque la vie municipale dijonnaise au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Adjointe au maire en 1947, elle s'impose au milieu d'une assemblée essentiellement masculine grâce à un caractère bien trempé et une puissance de travail hors du commun. Propriétaire de l'Hôtel Continental, elle participe à la renaissance économique et sociale de Dijon dans les années 1950.

Par ailleurs, par la voix de François REBSAMEN le 10 mars dernier, Dijon a rendu hommage à Sidonie Gabrielle Colette, dite **COLETTE**, à l'occasion des 150 ans de sa naissance en baptisant de son illustre nom le square Saint Michel, désormais « Square Colette », en présence de Daniel-Henri VINCENT, Président honoraire de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon. Cette célèbre écrivaine, bourguignonne, très attachée à son territoire, a su se faire un nom dans le monde culturel d'une époque où l'on préférait les femmes loin de la lumière. En inaugurant ce square, ainsi que la Bibliothèque centrale qui viennent

s'ajouter à l'allée Colette, positionnée à l'arrière de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, et au groupe scolaire Colette dans le quartier Fontaine d'Ouche, la Ville de Dijon contribue à inscrire dans les mémoires le parcours de cette artiste et le lien particulier qu'elle a entretenu avec Dijon et la Bourgogne.

François REBSAMEN a précisé à cette occasion qu' « À Dijon, nous veillons à ce que soit honorés aussi bien les femmes que les hommes. Je suis très fier, par exemple, que notre Théâtre Dijon Bourgogne, Centre Dramatique National, soit dirigé par une femme, Maëlle POÉSY, et qu'une femme ait été nommée cheffe d'orchestre associée à l'Opéra de Dijon, Déborah WALDMAN, ce qui est malheureusement, il faut le dire, encore assez rare de nos jours. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2022, les trente plus grands musées (en nombre de visiteurs) comptaient 63 % de femmes aux postes de direction, nos musées dijonnais y compris, et c'est une femme, Frédérique GOERIG-HERGOTT, qui en est la directrice. Bien sûr, je remercie mon adjointe à la culture, Christine MARTIN, qui s'investit quotidiennement sur ces questions ».

LA VILLE DE DIJON IMPLIQUE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LA LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCÈLEMENT AVEC L'ANTENNE MUNICIPALE ET ASSOCIATIVE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (AMACOD) (RAPPORT N°14)

La Ville de Dijon a impulsé une dynamique collective d'échanges et de réflexions autour de la lutte contre les discriminations en lançant l'AMACOD Tour, développé en 2021 et 2022 par l'antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations auprès des établissements supérieurs du territoire métropolitain.

Approuvée en conseil municipal ce lundi 20 mars 2023, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sera signée entre l'AMACOD, dont la gestion est confiée à la Ligue de l'Enseignement, et chaque établissement d'enseignement supérieur ayant adhéré à la démarche et s'engageant par conséquent à mettre en place des actions de sensibilisation auprès des étudiants et des équipes pédagogiques et d'encadrement contre toutes les discriminations et le harcèlement. Cette convention, dont les signatures seront officialisées à l'université de Bourgogne le mardi 21 mars lors de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, se traduiront par la déclinaison de la cellule d'écoute de l'AMACOD et l'adaptation de sessions de formation en lien avec les travailleurs sociaux et les référents de chaque établissement. Une nouvelle campagne de communication sera aussi lancée à la rentrée de septembre 2023 à l'issue d'un concours ouvert aux étudiants des établissements partenaires de l'AMACOD.

Pour rappel, la Ville de Dijon, première collectivité de France à avoir été doublement labellisée Diversité et Égalité professionnelle femmes-hommes en 2018, (double label renouvelé en 2022 par l'AFNOR), a voté en conseil municipal du 2 février 2009 la constitution de la commission extra-municipale de lutte contre les discriminations et de l'AMACOD, antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations. Cette

commission et cette antenne veillent à lutter contre toutes les inégalités de traitement fondée sur un ou plusieurs critères (origine, sexe, orientation sexuelle, handicap...) relevant du délit. Cette démarche innovante, première du genre menée à l'échelle nationale, s'étend ainsi aux établissements d'enseignement supérieur (ESR) du territoire métropolitain. En effet, alors que de nombreuses études montrent la nécessité de développer des actions de sensibilisation et de prévention, tous partagent le constat qu'il est urgent d'agir contre tout type de discriminations et de harcèlement au sein de leurs établissements.

DIJON, VILLE DE TOUS LES SPORTS, SOUTIENT 50 ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU AU SEIN DE LA #TEAM SPORT DIJON ET SERA VILLE ÉTAPE DE LA FLAMME OLYMPIQUE (RAPPORTS N°34-32)

Ville sportive, Dijon propose une offre importante d'équipements et d'activités qui répondent aux attentes de tous les publics et de tous les niveaux de pratique. Avec plusieurs sportifs et équipes au plus haut niveau, Dijon développe depuis de nombreuses années une véritable culture sportive grâce à la mobilisation de tous ses partenaires : clubs professionnels, associations sportives, licenciés, bénévoles ou encore institutions.

- La ville de Dijon est fière de soutenir 50 athlètes de haut niveau au sein de la #Team Sport Dijon – rapport 34

En juin 2022, la ville de Dijon a créé le collectif #Team Sport Dijon qui a pour objectif de rassembler et fédérer les athlètes dijonnais d'excellence au sein d'une même équipe et de trois valeurs emblématiques : l'excellence, l'ambition et l'émotion.

Pour l'année 2023, la Ville de Dijon est particulièrement fière de soutenir financièrement 50 athlètes de haut niveau dans la poursuite de leur carrière. Elle reconduit la convention de partenariat de 30 d'entre eux, soit 14 athlètes féminines et 16 athlètes masculins et choisit de soutenir 20 nouveaux athlètes, dont 10 sportives et 10 sportifs, considérés comme de réels espoirs dans leur discipline respective et susceptibles de porter haut les couleurs de la #Team Sport Dijon. Il convient de souligner la présence de vingt-quatre athlètes féminines au sein de la #Team Sport Dijon, soit 48 % de l'effectif total. Ce chiffre s'avère bien supérieur à la moyenne nationale de pratique féminine qui avoisine les 39 %.

Rappelons plus particulièrement les performances de cinq d'entre eux aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 : Célia SERBER en gymnastique artistique féminine, Sébastien VERDIN en rugby fauteuil, Alexis MIELLET en athlétisme, Boladé APITHY en escrime et Léa FERNEY en para-tennis de table. Cette dernière, benjamine de la délégation française, fut couronnée d'une magnifique médaille d'argent saluée par toute la Ville. Elle a d'ailleurs réitéré ses magnifiques performances en décrochant la médaille d'Or aux Championnats du Monde 2022.

- Dijon, Terre de Jeux 2024 et ville-étape du relais de la flamme olympique (rapport n°32)

Labellisée « Terre de Jeux 2024 » en 2019 et désignée « Centre de préparation olympique » par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) de Paris 2024, Dijon sera l'une des villes-étapes du relais de la flamme olympique et marquera le point d'orgue de son passage en Côte-d'Or l'année prochaine.

La Ville de Dijon, via une convention avec le Comité national d'organisation de Paris 2024 et le Département de la Côte-d'Or, s'engage à participer à la sélection de quatre porteurs de ce symbole des Jeux, définir le parcours de la flamme olympique sur sa commune, proposer un site de célébration et mettre à disposition les lieux et espaces nécessaires aux festivités.

Parade dans la ville, festivités populaires, allumage du chaudron de la ville-étape, cette flamme sera un événement célébré autour de la pratique sportive pour tous, de la valorisation des acteurs sportifs locaux et des valeurs de l'olympisme et du paralympisme. Plus de 8 000 enfants scolarisés à Dijon sont sensibilisés à ces valeurs chaque année.

Par ailleurs, François REBSAMEN renouvelle ses félicitations à la start-up dijonnaise TOOLIB, plateforme de services spécialement dédiée aux personnes en situation de handicap, désignée « pilote » pour accueillir les personnes en perte d'autonomie lors des Jeux Olympiques de 2024. 350 000 personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie assisteront aux Jeux Olympiques et Paralympiques l'année prochaine, et TOOLIB leur apportera une solution temporaire en termes de mobilité et de logement. Une nouvelle fierté dijonnaise qui rend la ville et la vie plus inclusive.

LA VILLE DE DIJON ÉTOFFE SES COLLECTIONS ET ACQUIERT PLUSIEURS ŒUVRES DONT UNE HUILE SUR TOILE DE MARC DESGRANCHAMPS AU BÉNÉFICE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS (RAPPORT 39)

Le conseil municipal a confirmé l'acquisition par la Ville de Dijon d'une huile sur toile signée Marc Desgranchamps faisant référence à la Flagellation du Christ peinte par Piero della Francesca vers 1460, « Le Marchand de lacets », une huile sur toile peinte par Louis Boulanger dans les années 1860, une gouache sur papier de Marie Raymond datant de 1969 et appartenant à la série « Abstraction-Figures-Astres », un ensemble de cinq albums comprenant 59 dessins originaux et 58 lithographies de Célestin Nanteuil (1818-1873) qui fut conservateur du musée des Beaux-Arts et directeur de l'école des Beaux-Arts.

Dijon, labellisée ville d'art et d'histoire, porte un projet culturel d'ampleur et étoffe régulièrement ses collections, notamment celles du musée des Beaux-Arts, ouvert gratuitement aux Dijonnaises, Dijonnais et touristes nombreux.



Diptyque daté de 2020 (huile sur toile, 200 x 300 cm), sans titre, de Marc DESGRANDCHAMPS (né à Sallanches, 1960).